

**Commune de LAILLY EN VAL**  
**PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 13 avril 2013**

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 10 avril 2013

Date d'affichage : 10 avril 2013

Présents : M. Y. FICHOU, Mme J. BORE, M. S. BRETON, Mme Y. CORVISY, M. G. DAUBIGNARD, Mme P. DION, Mme G. GILLES, M. P. LECAS, Mme M. PELLETIER, M. P. PICHON, M. J. PIEDALLU, Mme F. PROUST, Mme N. TOURNOIS.

Procuration(s) :

M. S. GAULTIER a donné procuration à M. S. BRETON

Mme M. JULLLIEN a donné procuration à Mme N. TOURNOIS

M. G. RENAUD a donné procuration à Mme J. BORE

M. Ph. ROULLIER a donné procuration à M. Y. FICHOU

Absent(s) : Mme M. VALLET,

Président : M. Y. FICHOU, Maire

Secrétaire de séance : M. P. PICHON

**Ordre du jour** :

1. *Procès-verbal de la séance du 28 mars 2013*
2. *Rythmes scolaires*
3. *Questions diverses*
4. *Questions des membres*

1- **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2013**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

2- **RYTHMES SCOLAIRES**

M. Fichou informe le conseil municipal de la réponse officielle du Conseil Général en date du 10 avril 2013. Dans celle-ci, Monsieur le Président du Conseil Général informe « que le Conseil Général ne sera pas en mesure de prendre en charge, sans compensation intégrale, le surcoût financier engendré par la mise en place de cette demi-journée supplémentaire. Il a donc été décidé de déroger à l'application de cette réforme pour la rentrée 2013-2014 et de ne pas prendre en charge le transport scolaire pour les communes qui décideraient d'appliquer cette réforme à la rentrée scolaire de septembre 2013. »

M. Fichou propose donc au conseil municipal d'annuler la délibération du 28 mars 2013 et de mettre en place la réforme en septembre 2014.

Mme Dion demande à M Fichou de lui résumer la réunion sur les rythmes scolaires qui s'est déroulée vendredi 11 avril en présence des représentants des écoles, des associations, de parents d'élèves et d'élus.

M. Fichou précise que les participants à cette réunion ont pris acte de cette proposition. Certaines personnes étaient réellement motivées et auraient pu être moteur de cette réforme. Les associations, après un temps de réflexion avaient fait quelques propositions. Quant au questionnaire distribué aux parents : 62% y avaient répondu. Les questions récurrentes concernaient le problème de la compétence des personnes encadrantes, l'organisation du mercredi, du transport, de la cantine, du centre de loisirs.

M. Fichou, suite à la demande de Mme Dion, précise quelles sont les décisions des communes du canton.

M. Pichon présente son avis de continuer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 et ne comprend pas la proposition de M. Fichou suite à la décision du Conseil Général.

M. Fichou explique que les démarches qu'il a engagées ont été critiquées dans leurs contenus et leurs formes ce qui l'a amené à douter et à perdre sa motivation à mettre en œuvre ce projet. M. Fichou précise de plus que :

-l'avancement des travaux du nouveau restaurant scolaire, de la 9<sup>ème</sup> classe et des locaux périscolaires laisse à penser que certains locaux et espaces scolaires seront indisponibles à la rentrée,

-la recherche de personnel qualifié va demander beaucoup de temps,

-il est prévu 370 enfants l'an prochain : il s'agit donc d'un projet conséquent,

-Mme Tournois, responsable des affaires scolaires, est dans le même état d'esprit et partage son opinion.

M. Breton précise qu'il était dans un premier temps favorable à la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2013 mais qu'au vu des informations présentées il est désormais contre. Il précise de plus qu'il ne serait pas disponible pour aider à cette mise en place dès septembre 2013. Il pense qu'il faudrait gérer le problème de la pause méridienne puis ensuite passer au sujet de la réforme.

Mme Dion précise qu'elle adhère aux propos du Conseil Général concernant la réforme et pense que ce serait trop risqué de démarrer cette année ce projet.

<p><b>Délibération n° 1304-38</b> <b>Objet : Réforme des rythmes scolaires</b></p>
--

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013,  
Considérant la position du Conseil Général qui déroge à l'application de la réforme et ne prend pas en charge le transport scolaire,  
Considérant l'état d'avancement du chantier de construction des locaux périscolaires et son incidence prévisible sur l'occupation des autres locaux et espaces scolaires,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

Avec 13 voix pour

Avec 1 voix contre (PICHON)

Et 3 abstentions (CORVISY, PIEDALLU, PROUST)

### DECIDE

- **D'annuler** sa délibération du 28 mars 2013,
- **De demander** une dérogation en vue de mettre la réforme des rythmes scolaires en application en septembre 2014.

### 3- QUESTIONS DIVERSES

- M. Fichou présente le projet de construction du réfectoire, de l'accueil petite enfance et de la halte-garderie, allée des Ravouillères, bâti à partir des besoins et préconisations de la PMI et de l'architecte.

#### Délibération n° 1304-39

Objet : Permis de construire pour le projet de construction du nouveau réfectoire

Considérant le projet arrêté des locaux périscolaires et petite enfance,  
Considérant la nécessité de déposer le permis de construire,  
Considérant la nécessité de conduire rapidement l'ensemble des travaux,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

A l'unanimité

### DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour les locaux de restauration scolaire, garderie périscolaire et petite enfance envisagés,
  - **D'autoriser** Monsieur le Maire à attribuer les travaux après consultation de la commission chargée du suivi de ce dossier,
  - **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la gestion du marché.
  - **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions déposées pour ce projet.
- M. Fichou précise qu'une réunion publique aura lieu le 4 juillet 2013 à 20h00 à la salle de la Lisotte.
  - M. Fichou demande qu'il soit précisé dans le prochain bulletin qu'une demande de vidéo protection a été déposée auprès de la préfecture pour certains sites de la commune de Lailly-en-val.
  - Un habitant de la commune aurait « emprunté » des plaques de revêtement durant les travaux de réfection des extérieurs de la salle de la Lisotte, sans demande préalable en

Mairie. Un courrier lui a été adressé afin de les restituer. Ce dernier conteste cette allégation bien que deux témoins se soient manifestés. A suivre.

#### 4- QUESTIONS DES MEMBRES

- Mme Proust et la commission animation ont validé avec les directrices d'école la présentation de 2 spectacles à des horaires décalés : l'un pour les primaires en début d'après-midi puis l'autre pour les maternelles.  
Il a donc été demandé aux compagnies théâtrales de prévoir 2 spectacles. Mme Proust présente le tableau comparatif des offres puis demande l'avis du conseil.  
Le Conseil Municipal valide le choix de la commission animation et choisi la compagnie Les Weldens pour 2 spectacles de 1h15 chacun pour un total de 1650 €.
- Mme Proust informe que pour le 14 juillet :
  - nos deux bénévoles locaux sont désormais habilités en tant qu'artificiers. Le tir sera donc assuré sous la responsabilité totale de la commune ;
  - la commission animation a souhaité demander à Christophe Chollet l'animation du bal ;
  - la commune a eu l'accord de l'enseigne super U pour le prêt d'un camion réfrigéré.
- Suite aux réparations récurrentes concernant les portes extérieures de la Lisotte, Mme Proust souhaiterait faire appliquer la garantie décennale afin d'assurer la prise en charge des sommes engagées. Les démarches vont être lancées en ce sens.
- Rue des écoles  
M. Pichon signale le courrier d'un riverain de la rue des écoles. Après lecture de ce courrier, le Conseil municipal décide, comme cela a été retenu en réunion avec les riverains, qu'il n'y sera pas fait de réponse.  
M. Pichon a rencontré les riverains de la rue des écoles les 5 février et 22 mars pour améliorer le plan d'aménagement de la rue des écoles. Ce dernier, issu d'un consensus lors de la réunion du 22 mars est validé par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h15.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :

- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :

Avec les observations suivantes :

Le Maire,

Yves FICHOU

Les membres présents,

Mme J. BORE,

M. S. BRETON,

Mme Y. CORVISY,

M. G. DAUBIGNARD,

Mme P. DION,

Mme G. GILLES,

M. P. LECAS,

Mme. M. PELLETIER

M. P. PICHON,

M. J. PIEDALLU,

Mme F. PROUST,

Mme N. TOURNOIS

Les membres représentés :

M. S. GAULTIER (par M. S. BRETON)

Mme M. JULLIEN (par Mme N. TOURNOIS)

M. G. RENAUD (par Mme J. BORE)

M. Ph. ROULLIER (par M. Y. FICHOU)

Les membres absents :

Mme M. VALLET,